



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-131167>

Département(s) de publication : 91

Annonce n° 24-131167

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-95875

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Yerres

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21910691100015

Ville : YERRES

Code postal : 91330

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 91

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : LOCATION ET INSTALLATION DE MATERIELS D'ECLAIRAGE POUR LES FETES DE FIN D'ANNEES 2024-2025

Code CPV principal - Descripteur principal : 50232110

Type de marché : Services

Description succincte du marché : L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires

Critères d'attribution : énoncé dans le Rc

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 1 Date d'attribution : 31/10/24 Marché n° : 42-2024 Satelec, 24 Av Du General De Gaulle, 91170 Viry-Chatillon Montant indéfini Renseignements complémentaires : Décision en date du 17/10/2024 Marché daté du 30/10/2024 et notifié le 31/10/2024 Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix unitaires. Le montant maximum annuel des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est 110 000,00 euro(s) Ht Le marché prend effet à compter de sa notification pour une période initiale de 1 an. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de

reconduction est fixé à 1. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 2 ans

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/11/2024